



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le mardi, 3 juillet 2012
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 juin 2012

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Renouvellement de la convention de transport en commun de personnes

5.2 Négociation d'un nouveau protocole d'entente avec la « Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »

6. **Finances municipales**

6.1 - - -

7. **Ressources humaines**

7.1 Suspension de l'employé n° 00292

7.2 Suspension de l'employé n° 07525

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 - - -

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-716-AD-12 Fourniture de polymère de type cationique sec en vrac

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolution relative au sens unique sur la rue Malo

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2023-TP-12 Travaux de pavage pour diverses interventions de réfection et protection de services

12. **Sécurité publique**

12.1 - - -

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM 12-2751 – Monsieur Guy Bonneau – Immeuble sis au 105, rue des Forges

13.1.2 DDM 12-2756 – Monsieur Luc Desjardins – Immeuble sis au 362, rue France

13.1.3 DDM 12-2757 – Monsieur Jean Ménard - Immeuble sis au 169, rue des Balbuzards

13.1.4 DDM 12-2768 – Monsieur Paul Boulais – Immeuble sis au 76, rue Dépelteau

13.1.5 DDM 12-2776 – Monsieur Sébastien Parent – Immeuble sis au 130, rue Joseph-Tremblay

13.1.6 DDM 12-2778 – Madame Christine Benjamin – Immeuble sis au 58, rue des Renard

13.1.7 DDM 12-2785 – Monsieur Ghyslain Gagné – Immeuble sis 2315 – Route 133

13.1.8 DDM 12-2786 – « Monty Architectes » - Immeuble constitué du lot 4 549 568 du cadastre du Québec et situé sur la rue Bernier

13.1.9 DDM 12-2788 – Monsieur Pierre Pauze – Immeuble sis aux 400-410, rue Croisetière Nord

13.1.10 DDM 12-2790 – Monsieur Nicolas Dussault – Immeuble sis 149 – 1^{re} Avenue

13.1.11 DDM 12-2793 – Monsieur Martin Delsaer – Immeuble sis au 350, rue Champlain

13.1.12 DDM 12-2794 – « GCP Construction inc. » - Immeuble sis au 795, rue Lucien-Beaudin

- 13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel
- 13.2.1 UC 12-2764 – Monsieur Jonathan Lepage – Immeuble sis au 26, rue des Tilleuls
- 13.2.2 UC 12-2781 – Monsieur Yan Triponez pour « Vidéotron » - immeuble sis au 885, rue Aubry
- 13.2.3 UC-12-2787 – Monsieur Francis Laliberté – Immeuble sis au 1424, rue Baillargeon
- 13.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.3.1 PIIA 12-2728 – Monsieur Daniel Lussier pour « Construction Bellus – Immeuble sis aux 179-185, rue Saint-Georges
- 13.3.2 PIIA 12-2782 – « Monty Architectes » - Immeuble constitué du lot 4 549 568 du cadastre du Québec et situé sur la rue Bernier
- 13.3.3 PIIA 12-2792 – Monsieur Martin Delsaer – Immeuble sis au 350, rue Champlain
- 13.3.4 PIIA 12-2760 – Madame Stéphanie Gauthier – Immeuble sis au 181, rue Laurier

14. **Avis de motion**

14.1 Règlement n° 1107

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction (prolongement) d'un collecteur d'égout pluvial sur une distance de 100 mètres à partir de la rue Saint-Michel et plus précisément sur les immeubles portant les numéros de lots 4 270 934, 4 497 326 et 4 999 487 du cadastre du Québec, décrétant une dépense n'excédant pas 529 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.2 Règlement n° 1108

« Règlement autorisant une dépense de 1 686 000 \$ et un emprunt de 936 000 \$ pour réaliser la phase IX du programme « Rénovation Québec / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15. **Règlements**

15.1 Règlement n° 1081

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à redresser les limites du boisé et du milieu humide dans le secteur du développement du Haut-Saint-Jacques ;
- de modifier les limites des zones situées à l'extrémité ouest de la rue Saint-Jacques, au nord de la rue Claude et au sud de la rue de la Canadienne, de façon à :
 - agrandir la zone H-1272 et H-1869 à même une partie de la zone H-1576 ;
 - créer les zones H-1302, H-1304, H 1305 et H-1307 à même une partie de la zone H-1576 ;

- créer les zones H-1303 et H-1306 à même une partie de la zone H-1576 et H-1869 »

15.2 Règlement n° 1082

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but d'agrandir le « Secteur de P.I.I.A. : Saint Luc », enfin d'assujettir la zone C-2118, en vertu du plan de zonage du règlement n° 0651 »

15.3 Règlement n° 1083

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone I-1422 à même une partie de la zone I 1407, située sur la rue Gaudette à proximité du boulevard Industriel, sans modifier les usages autorisés ;
- d'autoriser dans la zone H-1184, située sur la rue Champlain, face à la rivière Richelieu la classe « Habitation multifamiliale » de 4 à 6 logements, de 2 à 3 étages ;
- de réduire les dimensions des terrains dans les zones C-2111, H-2192, H-2193, H 2194, H-2195. Ces zones sont situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon, entre le croissant des Iroquois et la rue Fleur-de-Lys ;
- d'assujettir la zone C-2118, située sur le boulevard Saint-Luc à proximité de la rue Donais, au secteur de P.I.I.A : de Saint-Luc »

15.4 Règlement n° 1086

Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone C-4010 à même une partie des limites de la zone A 4009, située à l'est de la rue des Ormes ;
- d'agrandir les limites des zones H-4958 et H-4980 à même une partie des limites de la zone C-4972, situées à l'intersection du boulevard Saint-Luc et du chemin du Ruisseau-des-Noyers ;
- d'autoriser dans la zone C-4972, située sur le boulevard Saint-Luc, les usages de la sous-classe I1-11 « Industrie de textile et du vêtement » et l'usage C1-04-01 « Pharmacie ou vente au détail de produits de beauté, de santé ou de soins personnels » ;
- d'agrandir les limites de la zone C-2620 à même une partie des limites de la zone C 2619, située sur le boulevard Saint-Luc, à proximité de l'intersection de la rue Bélair et pour autoriser la classe « 9. Mixte »

15.5 Règlement n° 1089

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651 et ses amendements, dans le but de réduire la distance à respecter entre une piscine et un bâtiment, et ce, sur l'ensemble du territoire

15.6 Règlement n° 1091

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à redresser les limites du boisé dans le secteur du

développement du groupe habitation (H) de faible à haute densité de Rheinmetall ;

- de modifier les limites des zones situées entre le boulevard du Séminaire Sud et le chemin de fer Canadien National et la rue Cousins Sud, de façon à :
 - agrandir la zone H-1646 à même une partie de la zone H-1781 ;
 - créer les zones H-1745 et H-1754 à même une partie des zones I-1428 et H-1781 ;
 - créer la zone H-1756 à même une partie de la zone I-1428 ;
 - créer la zone H-1757 à même une partie des zones I-1428 et H-1780 ;
 - créer la zone H-1758 à même une partie de la zone H-1781 ;
 - agrandir la zone H-1780 à même une partie de la zone I-1428 ;
 - supprimer la zone H-1781 »

15.7 Règlement n° 1100

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de relocalisation et remplacement d'une conduite d'aqueduc municipale, de la rue Saint-Louis au chemin de fer du Canadien Pacifique, décrétant une dépense n'excédant pas 529 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.8 Règlement n° 1101

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de surface et de réseaux techniques urbains souterrains dans le prolongement de la rue des Colibris, section comprise entre la rue De Maupassant et l'avenue du Parc, et pour la future rue localisée sur une partie du lot 4 760 121 du cadastre du Québec, ainsi que pour les travaux visant à améliorer la géométrie de la rue des Colibris, section située entre les rues Saint-Gérard et De Maupassant, décrétant une dépense n'excédant pas 4 560 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16. Dépôt de documents au Conseil municipal

17. Correspondance

18. Période de questions

19. Communications des membres du conseil au public

20. Levée de la séance